

Date d'émission : 13 avril 20XX
Numéro de client : CLO 0000 0000
Date de naissance : 18 avril 19XX

EXEMPLE

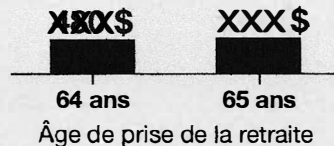
Le Régime de rentes du Québec est un régime d'assurance public et obligatoire. Il offre une protection financière de base à la retraite, en cas d'invalidité et au décès. Ce relevé vous donne une estimation des prestations destinées à vous et votre famille.

À votre retraite

La rente de retraite peut être versée à compter de vos 60 ans. Toutefois, **l'âge auquel vous commencerez à la recevoir** aura un effet sur son montant **pour toute la durée du versement**. En effet, si la rente débute avant 65 ans, votre rente sera réduite; si elle débute à 65 ans, vous aurez droit au plein montant de votre rente; enfin, si elle débute entre 65 et 70 ans, votre rente sera bonifiée.

Estimation de votre rente de retraite (mensuelle)

➤ Si vous ne cotisez plus



Voici l'estimation de la rente que vous recevrez à l'âge indiqué si vous cessez de cotiser au Régime. C'est le cas **si vous ne travaillez plus ou si vos revenus de travail ne dépassent pas 3 500 \$** par année jusqu'à cet âge.

Si vous recommencez à cotiser, nous vous présenterons alors une autre estimation de rente selon laquelle vous continuez à cotiser jusqu'à la retraite.

Le calcul de vos prestations est basé sur les revenus de travail admissibles inscrits à votre dossier.

L'information sur vos revenus de travail est obtenue de Revenu Québec.

Vos revenus de travail admissibles sont présentés dans le tableau ci-contre. Pour les années où il y a eu un partage, ils correspondent aux **revenus de travail partagés** entre vous et votre ex-conjoint.

Pour les années où il n'y a pas eu de partage, ils correspondent généralement à l'un ou l'autre des revenus suivants :

- **vos revenus de travail**, lorsque vous gagnez entre le minimum requis pour participer au Régime (3 500 \$ en 2021) et le revenu maximal sur lequel on peut cotiser (61 600 \$ en 2021);
- **des revenus inférieurs à vos revenus de travail**, lorsque vous gagnez plus que le revenu maximal sur lequel on peut cotiser. Par exemple, si vous gagnez plus de 61 600 \$ en 2021, nous inscrirons à votre dossier un revenu de travail admissible de 61 600 \$.

Vérifiez ces revenus et votre date de naissance présentée sur la première page, afin de recevoir les sommes auxquelles vous avez droit. Pour signaler une erreur, vous pouvez nous téléphoner au numéro inscrit à la rubrique « Nous joindre ».

Notes

- Ⓐ Revenu Québec nous fera parvenir plus tard l'information sur les revenus pour cette année, s'il y a lieu. Vous n'avez donc pas à nous fournir ces renseignements.
- Ⓑ Aucun revenu de travail n'est inscrit parce que les revenus pour cette année sont inférieurs au minimum requis pour participer au Régime.

Revenus de travail admissibles

Année	Revenus de travail admissibles	Notes
2020	-	Ⓐ
2019	-	Ⓐ
2018	-	Ⓐ
2017	0 \$	
2016	0 \$	
2015	0 \$	
2014	0 \$	
2013	0 \$	
2012	0 \$	
2011	0 \$	
2010	xxxxx \$	
2009	xxxxx \$	
2008	xxxxx \$	
2007	xxxxx \$	
2006	0 \$	
2005	0 \$	Ⓑ
2004	0 \$	
2003	0 \$	
2002	0 \$	
2001	0 \$	
2000	0 \$	Ⓑ
1999	0 \$	
1998	0 \$	
1997	0 \$	
1996	0 \$	Ⓑ
1995	0 \$	
1994	0 \$	
1993	xxxxx \$	
1992	xxxxxxx \$	
1991	xxxxxxx \$	
1990	xxxxxxx \$	
1989	xxxxxxx \$	
1988	xxxxxxx \$	
1987	xxxxxxx \$	
1986	xxxxxxx \$	
1985	xxxxxxx \$	
1984	xxxxxxx \$	
1983	xxxxxxx \$	
1982	xxxxxxx \$	
1981	xxxxxxx \$	
1980	xxxxxxx \$	
1979	xxxxxxx \$	
1978	xxxxxx \$	
1977	xxxxxx \$	
1976	xxxxxx \$	
1975*	xxxxxx \$	

* Les années inscrites commencent au 18e anniversaire de naissance.